

RESUME NON TECHNIQUE D'ETUDE D'IMPACT

Projet éolien à Darcey et Corpoyer-la-Chapelle



Version mise à jour Juin 2017

INTERVENT SAS 3, Bd de l'Europe Tour de l'Europe 183 F - 68100 Mulhouse









SOMMAIRE

Résumé non technique	<u>5</u>
RNT.1. Présentation sommaire du projet	5
RNT.1.1. Localisation du site de projet	5
RNT.1.2. Nature du projet	5
RNT.1.3. Historique du projet	5
RNT.2. Analyse de l'état initial	5
RNT.2.1. Définition et justification des aires d'étude	5
RNT.2.2. Milieu physique	7
RNT.2.3. Milieu naturel	7
RNT.2.4. Milieu humain	9
RNT.2.5. Patrimoine culturel et archéologique	10
RNT.2.6. Sites et paysages	11
RNT.3. Options de projet	15
RNT.3.1. Principe de définition des options de projet	15
RNT.3.2. Illustration de l'impact visuel dans le paysage des différentes variante	es 16
RNT.3.3. Choix de la variante retenue	17
RNT.3.4. Présentation détaillée du projet éolien de Darcey et Corpoyer-la-Cha	pelle
	18

RNT.4. Analyse des effets du projet sur l'environnement	20
RNT.4.1. Impact global positif de l'activité éolienne	20
RNT.4.2. Impacts temporaires	20
RNT.4.3. Impacts permanents du projet	21
RNT.4.4. Impacts cumulés avec d'autre projets éoliens	24
RNT.5. Compatibilité du projet avec les documents, plans et schémas en vigueur	24
RNT.6. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les impact du projet	25
RNT.7. Mesures de réduction et de compensation des impacts permanents	25
RNT.8. Présentation des éléments de l'étude de danger	26
RNT.8.1. Potentiels de dangers liés aux produits	26
RNT.8.2. Potentiels de dangers liés au fonctionnement de l'installation	26
RNT.9. Présentation des méthodes utilisées et des Difficultés éventuelles	27
RNT.9.1. Méthodes d'analyse utilisées	27
RNT.9.2. Difficultés rencontrées	27
RNT 10 Conclusion	28









RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

RNT.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

RNT.1.1. Localisation du site de projet

Le projet est localisé sur le territoire des communes de Corpoyer-la-Chapelle et de Darcey, situées dans la partie Ouest du département de la Côte-d'Or, en région Bourgogne.

La commune importante la plus proche est Venarey-les-Laumes.

RNT.1.2. Nature du projet

Le projet consiste en l'implantation de huit éoliennes, destinées à la production d'électricité. Les éoliennes qui composeront le parc seront de type ENERCON E-115, auront une puissance unitaire de 3 MW, une hauteur totale de 206,86 mètres (hauteur du moyeu de 149 m), avec un rotor de 115,71 mètres de diamètre.

RNT.1.3. Historique du projet

Ce projet est le résultat d'une démarche concertée engagée depuis plusieurs années avec les élus locaux, les propriétaires terriens et les exploitants agricoles du secteur.

Pour intégrer au mieux les éoliennes dans leur environnement, définir les emplacements et prendre en compte les particularités du site, Intervent a réalisé ou fait réaliser un certain nombre d'expertises spécifiques :

- demandes de renseignements auprès des services de l'État et des concessionnaires de réseaux / Intervent
- état initial de l'environnement et définition des impacts / bureau d'études Be-HLC
- étude paysagère / Nicolas Artemon, paysagiste dplg
- étude du milieu naturel / bureau d'études Artemisia Environnement Intervent
- étude des chiroptères / Intervent
- mesures acoustiques sur site / bureau d'études Soldata Acoustic

RNT.2. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

RNT.2.1. Définition et justification des aires d'étude

Compte tenu de la particularité des éoliennes (objets de grande taille), plusieurs périmètres d'étude sont nécessaires pour appréhender au mieux les différentes composantes de l'environnement. Ces aires d'étude varient en fonction des thématiques à étudier, de la réalité du terrain et des principales caractéristiques du projet.

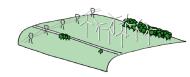
Ainsi, trois aires d'étude ont été définies (cf. carte page suivante) :

- aire d'étude immédiate (Z.I.P.) correspondant à l'emprise du projet retenu,
- aire d'étude rapprochée correspondant à une zone d'environ 6 km définie au-delà de l'aire d'étude immédiate,
- aire d'étude éloignée prenant en compte la limite de visibilité du projet et définie ici par un vaste périmètre pouvant s'étendre de 14 à 25 kilomètres.

Les communes incluses tout ou partie dans l'aire d'étude rapprochée sont les suivantes :

Communes de l'aire d'étude rapprochée	Communauté de Communes
Ampilly-les-Bordes	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Baigneux-les-Juifs	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Billy-les-Chanceaux	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Bussy-le-Grand	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Chanceaux	Communauté de communes du Pays de Saint-Seine
Chaume-lès-Baigneux	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Corpoyer-la-Chapelle	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Darcey	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Duesme	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Etormay	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Flavigny-sur-Ozerain	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Fontaines-en-Duesmois	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Frôlois	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Gissey-sous-Flavigny	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Grésigny-Sainte-Reine	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Hauteroche	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Jours-lès-Baigneux	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
La Villeneuve-les-Convers	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Lucenay-le-Duc	Communauté de communes du Montbardois
Oigny	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Orret	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Poiseul-la-Ville-et-Laperrière	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Quemigny-sur-Seine	Communauté de communes du Pays Châtillonnais
Thenissey	Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine





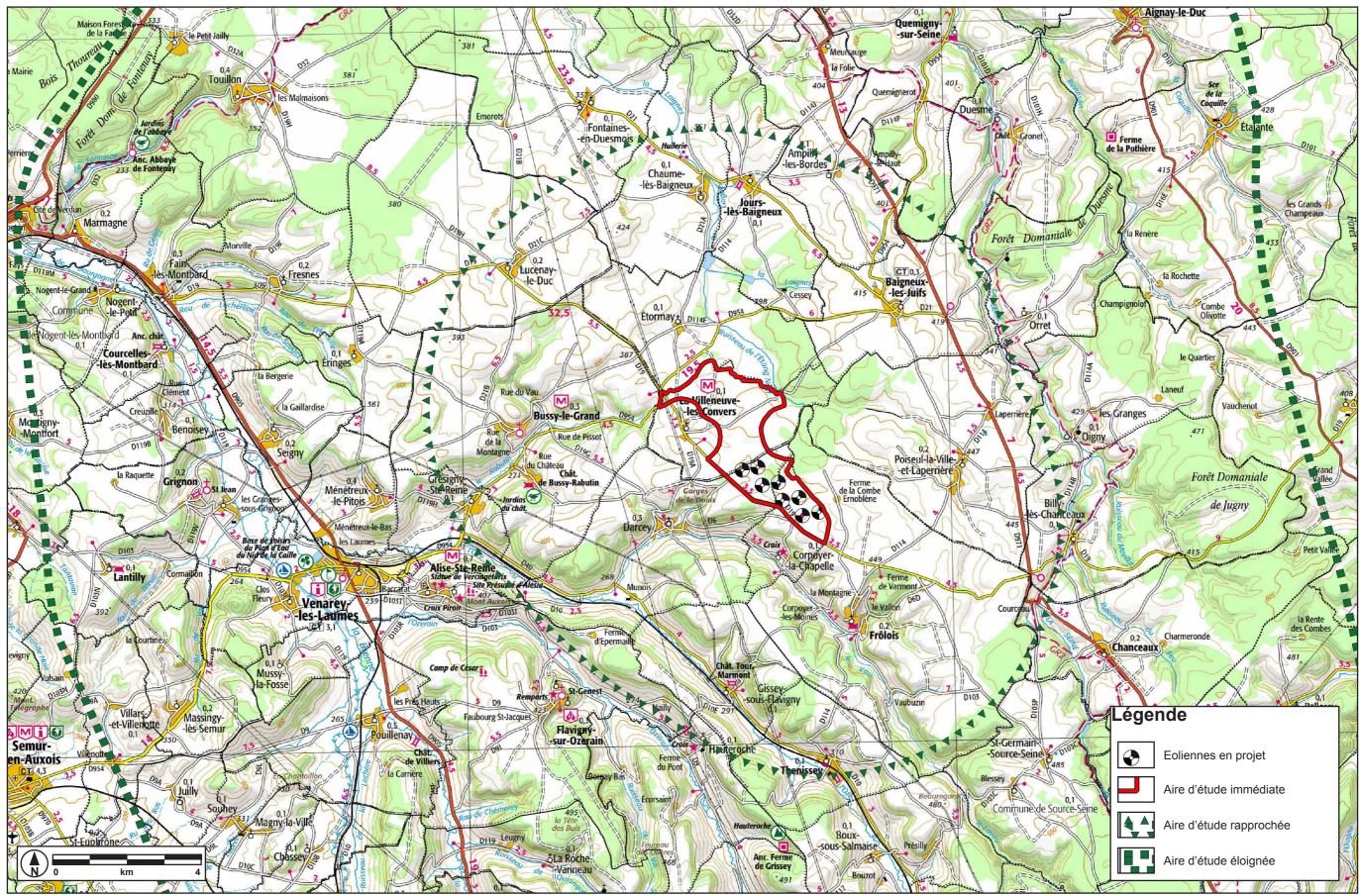
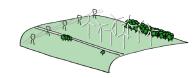


Figure RNT2 : Carte de localisation du projet au 1/100.000ème





RNT.2.2. Milieu physique

A. Climatologie

Le climat de la Côte-d'Or est de type océanique à tendance semi-continentale.

La vitesse moyenne des vents estimée sur le site de projet à 80 m de hauteur est de l'ordre de 6 m/s (soit 22 km/h).

B. Géologie et pédologie

Le site du projet est localisé au nord de la Bourgogne, au niveau de la région naturelle du **plateau du Duesmois**. Ce plateau est majoritairement calcaire.

C. Topographie

Surplombant les plaines sédimentaires caractérisant le bassin parisien, au Nord-Ouest, et la plaine d'effondrement de la Saône, au Sud-Est, le centre de la région Bourgogne est caractérisé par de vastes plateaux ondulés, aux altitudes comprises entre 400 et 450 m NGF.



Figure RNT3 : Contraste entre le plateau agricole ondulé et les vallées encaissées et boisées

D. Hydrologie

Il n'existe pas de cours d'eau dans l'aire d'étude immédiate.

Les eaux de ruissellement du site s'écoulent dans le ruisseau de Vau, situé 1,5 km en contrebas.

Pour ne citer que des sources captées, sont issues des calcaires bajociens : la source de Larrey à Corpoyer-la-Chapelle, celles de la Douix et des Petits-Tilleuls à Darcey, des Dartreux à Alise-Sainte-Reine, de la Crête à Seigny, du bois de Gêne à Courcelles-lès-Montbard, de Saint-Martin à Fresnes, de la Ronce à Montigny-Montfort, etc.

Les captages d'alimentation en eau potable situés dans et à proximité de l'aire d'étude immédiate, sont les suivants :

- source de la Bretonnière alimentant le Syndicat Intercommunal de La Villeneuve-les-Convers, protégée dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) du 14 octobre 2010.
- source des Petits Tilleuls et du puits du ruisseau de Vau alimentant la commune de Darcey, DUP du 23 février 1995.

D'anciens captages bénéficiant de périmètres de protection ou non, sont aujourd'hui abandonnés, il s'agit des :

- source de la Douix située sur la commune de Darcey, non protégée (pas de DUP),
- source de Larrey, située sur la commune de Corpoyer-la-Chapelle, DUP du 14 février 1995.

RNT.2.3. Milieu naturel

A. Protections réglementaires : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Deux APPB sont recensés dans et à proximité de l'aire d'étude rapprochée et correspondent tous deux à des falaises calcaires propices à la nidification/reproduction du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*):

- zone de 29 hectares située sur la commune de Darcey,
- zone de 35 hectares située sur la commune de Flavigny-sur-Ozerain.

B. Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels, son objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS), créées en application de la Directive «Oiseaux» et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), créées en application de la Directive «Habitats».

Ces zones sont désignées sous l'appellation commune de « sites Natura 2000 ».

Une Zone de Protection Spéciale est incluse en partie dans l'aire d'étude éloignée (au Nord-Est). Il s'agit de la ZPS n°FR2612003 dite «Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais».

Plusieurs Sites d'Importance Communautaire (SIC), correspondant à des futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC), concernent l'aire d'étude rapprochée.

- SIC n°FR2601012 dit « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »
- SIC n° FR2600963 dit « Marais tufeux du Châtillonnais »

C. Inventaires patrimoniaux

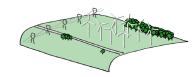
Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

Deux types de zones sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée :

- ZNIEFF de type 1 n°260015040 dite « Darcey »
- ZNIEFF de type 2 n°260015012 dite « Vallée de l'Ozerain »

Aucune zone humide n'est recensée à proximité du site.





D. Espaces Naturels Sensibles de la Nièvre

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site naturel non bâti représentant une richesse et une valeur « particulière » au niveau faunistique et/ou floristique.

L'Espace Naturel Sensible (ENS) le plus proche du projet est la réserve écologique des Maillys, qui se situe à l'extrême Est du département, près de Dôle.

E. Schéma Régional de Cohérence Écologique (trame verte et bleue de Bourgogne)

Selon la carte indicative de la Trame Verte et Bleue régionale, l'aire d'étude immédiate n'est pas directement concernée par un réservoir de biodiversité ou par un corridor écologique. Elle est cependant située entre deux entités : un massif forestier au Nord et un vallon boisé et humide au Sud.

F. Habitats naturels, flore et inventaires faunistiques au niveau du projet

Une expertise écologique a été menée entre avril et octobre 2012. Cette étude a comme objectif de caractériser les différents habitats et les espèces floristiques et faunistiques présents au niveau de l'aire d'étude rapprochée, elle a été réalisée par le bureau d'études ARTÉMISIA Environnement.

Concernant l'étude de la flore et des habitats, 9 sorties de terrain ont été réalisées.

Les inventaires des mammifères, des batraciens, des reptiles, des insectes et des oiseaux ont fait l'objet de nombreuses sorties de terrain (environ 100h). Le secteur du plateau calcaire concerné par le projet d'implantation d'un parc éolien est un espace très fortement artificialisé et voué à l'agriculture intensive. L'habitat le plus répandu est donc celui des grandes cultures céréalières. Au cœur du plateau céréalier subsiste un bosquet traité en Chênaie-Charmaie, et des étangs ont été creusés dans le fond d'un talweg marneux. En périphérie de l'aire d'étude immédiate s'étend la Forêt Drouard. Dans ce massif forestier la faune et la flore sont riches et diversifiées avec de nombreuses espèces patrimoniales.

Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée au sein de ce périmètre d'étude. Toutefois, la flore des ourlets calcaires peut recéler quelques plantes patrimoniales.

Concernant les populations d'oiseaux nicheuses, on relève la présence en période de reproduction de certaines espèces sensibles inscrites en annexe I de la Directive « Oiseaux ». Ces espèces survolent le périmètre d'étude lors de la recherche de nourriture, mais aucune ne niche au sein même du périmètre d'étude ou à proximité immédiate. Plusieurs autres espèces strictement inféodées aux paysages agricoles ouverts et ayant une valeur patrimoniale (listes rouges, listes espèces déterminantes...) nichent dans les parcelles ou leurs bordures.

Concernant le passage de migrateurs, la zone s'inscrit en marge des couloirs migratoires empruntés par les Grues cendrées lors des migrations d'automne et de printemps. Cependant, des petits groupes survolent parfois la zone. Les autres observations de passages de migrateurs sont diffuses et ne concernent jamais d'importants effectifs, exception faite des vols de Pigeons ramiers et de Milan royaux qui peuvent être ponctuellement importants.

En automne le Busard Saint-Martin vient chasser sur le périmètre d'étude et ses environs. En hiver, les vallons humides et les étangs présents en périphérie accueillent quelques Grandes aigrettes en hivernage.

Concernant les chiroptères (présence de 17 espèces), les suivis montrent que le site est occupé dans son ensemble sans avoir des niveaux de contacts importants. Les lisières de la Forêt Drouard sont les secteurs où la diversité et le nombre de contacts sont le plus important.

Au sein du périmètre d'étude, la diversité biologique reste peu élevée, les espèces à forte valeur patrimoniale inféodées aux plaines céréalières sont absentes, les enjeux migratoires sont ponctuellement modérés mais le plus souvent faibles et les contacts avec les chiroptères assez faibles.

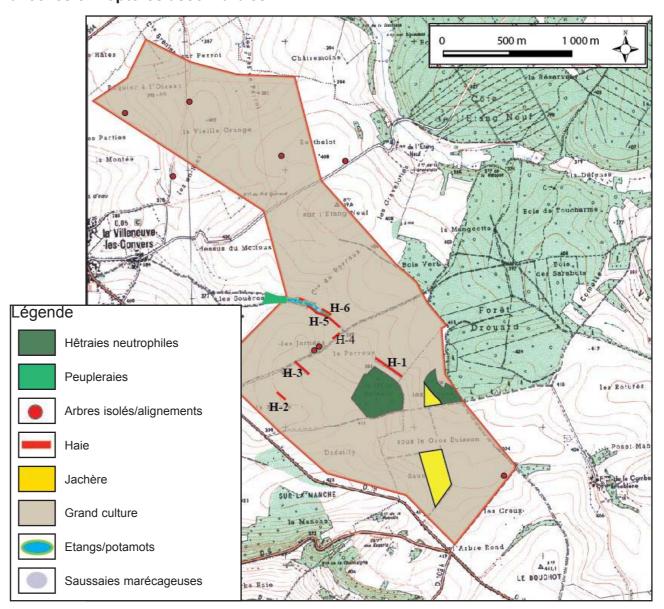
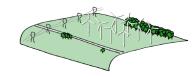


Figure RNT4 : Cartographie des habitats inventoriés sur le site du projet (Artémisia Environnement)





RNT.2.4. Milieu humain

A. Population et bâti

Les communes situées dans un périmètre de 6 km autour du site du projet, donc incluses toute ou partie dans l'aire d'étude rapprochée, sont peu peuplées. Leur densité de population est très faible, en comparaison de celles du département (60 hab/km²) et de la région (52 hab/km²).

B. Documents d'urbanisme

Le territoire étudié n'est concerné par aucun périmètre de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial).

Les communes de Darcey, Corpoyer-la-Chapelle et La Villeneuve-les-Convers ne bénéficient aujourd'hui d'aucun document d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration. Elles sont donc régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

C. Activités économiques

La zone d'implantation du projet est presque exclusivement occupée par des parcelles agricoles déclarées à la PAC.

Situé à environ 10 km à l'Ouest du site du projet, Venarey-les-Laumes constitue le bassin de vie et d'emplois local.

Dans une moindre mesure, le bourg de Baigneux-les-Juifs, situé à 5 km au Nord-Est, dispose de commerces et services de proximité.

Le très fort attrait touristique de cette région est lié à son exceptionnel patrimoine naturel et patrimonial. De nombreux chemins de randonnées sillonnent ce territoire et permettent de découvrir ses paysages.

D. Équipements et infrastructures

L'autoroute A6 (Paris-Lyon) traverse le département de la Côte-d'Or et passe à environ 30 km au Sud-Ouest du site du projet. L'axe routier le plus important de l'aire d'étude rapprochée est la RD971, qui relie Dijon à Troyes et se situe à environ 5 km à l'Est du site du projet. Localement, on note la présence des axes RD6-RD19 qui relie la RD971 à Montbard en longeant le site du projet, et RD954 qui relie Venarey-les-Laumes à Baigneux-les-Juifs. Ensuite, l'aire d'étude rapprochée est sillonnée de nombreuses petites routes départemen-

Ensuite, l'aire d'étude rapprochée est sillonnée de nombreuses petites routes départementales, de voies communales et de chemins d'exploitation.

La voie ferrée électrifiée Paris-Dijon-Lyon (empruntée par les TER) passe au Sud-Ouest de l'aire d'étude rapprochée, et traverse notamment la commune de Darcey.

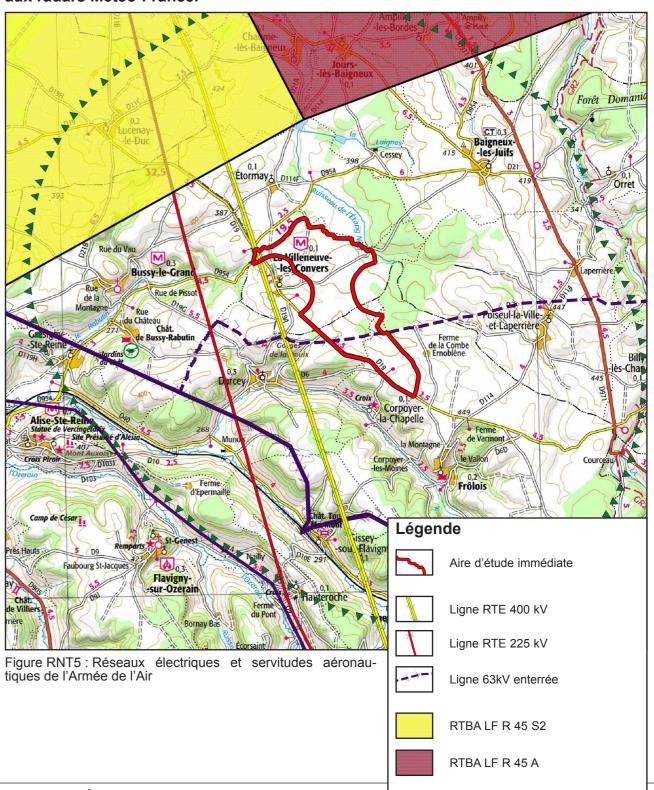
De nombreux réseaux électriques sont présents dans l'aire d'étude rapprochée. Le réseau à haute et très haute tension géré par RTE concerne 3 lignes de 400 000 volts, 1 ligne de 225 000 volts et 2 lignes de 63 000 volts.

De plus, **un nouveau poste électrique** 225 000 / 63 000 (90 000) volts a été construit **sur la commune de Darcey** pour évacuer l'électricité produite par les parcs éoliens existants

et à venir aux alentours. Une **liaison souterraine traverse le site du projet** et une ligne électrique aérienne HTA (20 000 volts) est localisée à l'Est de l'aire d'étude immédiate.

Deux couloirs RTBA (LF R 45 A et LF R 45 S2) sont situés au Nord du site.

Il n'existe de contrainte liée, ni aux servitudes aéronautiques (civiles et militaires), ni aux radars Météo-France.







E. Établissements recevant du public

A proximité, seule la commune de Darcey dispose de commerces et services dans son bourg et accueille une douzaine d'entreprises sur son territoire; aucun ERP n'est situé à moins d'1 km du site du projet.

F. Santé, hygiène et sécurité publique

Qualité de l'air

Situé en zone rurale, le site du projet bénéficie d'une très bonne qualité de l'air.

Ambiance sonore

L'état initial de l'étude acoustique a été réalisé par le bureau d'études Soldata Acoustic, qui a réalisé des mesures sur site. Les résultats montrent que le secteur est relativement calme.

Risques naturels et technologiques

La commune de Darcey est concernée par deux risques majeurs (retrait-gonflement des argiles et SEVESO dû à la présence de la coopérative agricole « Dijon Céréales »).

Deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation sont localisées à Darcey (un élevage et une carrière).

RNT.2.5. Patrimoine culturel et archéologique

Le site et sa périphérie sont caractérisés par une richesse patrimoniale remarquable.

A. Sites et monuments historiques protégés

Au sein du périmètre d'étude éloigné, on note surtout la présence des sites emblématiques de la bataille d'Alésia, la ZPPAUP de Flavigny, l'ensemble des monuments historiques à Alise-Sainte-Reine et le Site UNESCO de l'Abbaye de Fontenay.

Un monument classé, le Tumuls du Bois Vert, se trouve en voisinage direct de la zone du projet.

B. Sites classés et inscrits, grands sites

Le site le plus important est celui de la Bataille d'Alésia avec le Mont Auxois et la plaine des Laumes. Il existe également un site classé de dimensions modestes à quelques centaines de mètres de la ZIP. Il s'agit des gorges, sources et grotte de la Douix, à Darcey.

C. Patrimoine archéologique

L'intérêt du site vis-a-vis de l'archéologie consiste en la présence de plusieurs sites ou éléments plus ponctuels notamment au centre et au Nord de la ZIP (villas, fanum, sites d'extraction), le tumulus du Bois Vert (classé). Par ailleurs, deux voies romaines traversent le site. Une zone d'habitat relativement vaste est également identifiée au centre.

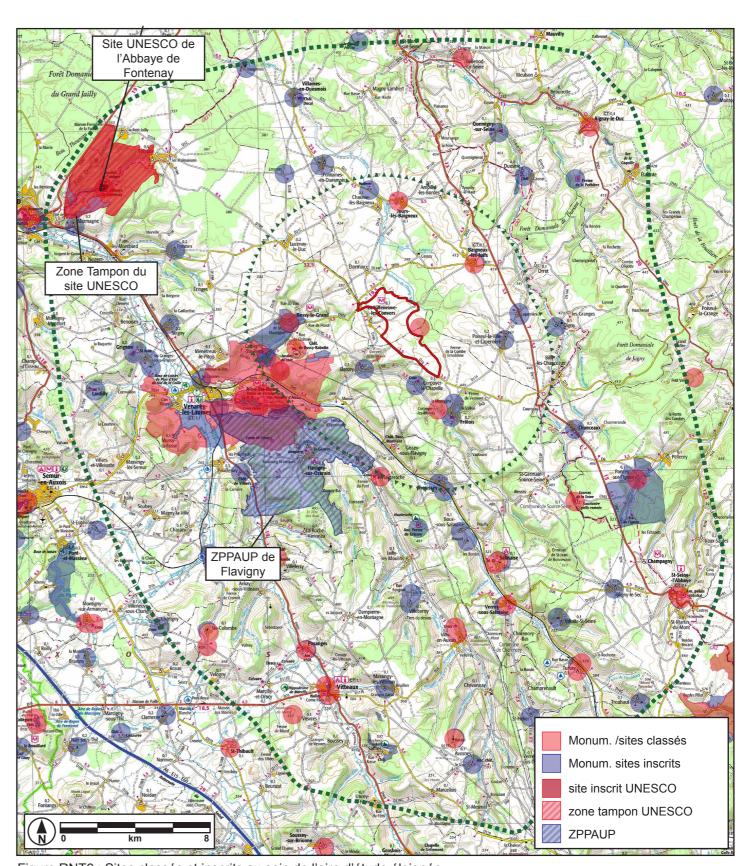
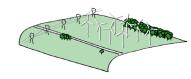


Figure RNT6 : Sites classés et inscrits au sein de l'aire d'étude éloignée





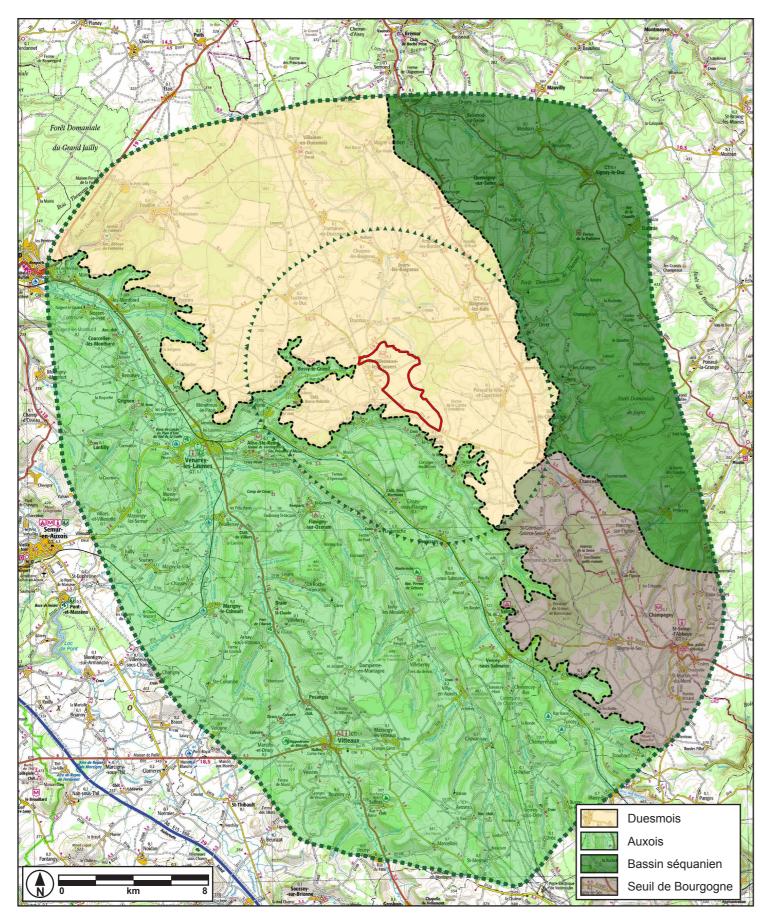


Figure RNT7 : Répartition des unités de paysage au sein de l'aire d'étude éloignée

RNT.2.6. Sites et paysages

A. Unités paysagères

Le site du projet est implanté sur les abords du vaste plateau calcaire du **Duesmois**, paysage très ouvert marqué par les parcelles dévolues aux grandes cultures. Cette monotonie est interrompue ponctuellement par des boisements se densifient progressivement pour constituer de véritables massifs sur les marges Nord et Ouest. Les villages se répartissent de manière homogène et sont généralement localisés près des points d'eau.

En direction Sud-Ouest du site commence la transition vers **l'Auxois**, un plateau sculpté de manière répétitive par un réseau de profondes vallées parallèles. Il en résulte un enchevêtrement très dense de vallonnements et de buttes. Les dénivelés peuvent être importants, et la présence de corniches et d'éperons rocheux n'est pas rare. De grandes parcelles cultivées y occupent les parties sommitales des plateaux où l'eau est absente, leurs rebords se couronnent de boisements.

Deux entités périphériques complètent la diversité de l'aire d'étude éloignée:

- le **Bassin séquanien**, entité voisine et similaire du Duesmois mais marquée par de profonds vallonnements organisés autour de la Seine et de ses affluents
- Le seuil de Bourgogne, unité composite, où l'on retrouve plusieurs des caractères des unités voisines

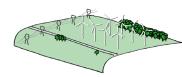


Figure RNT8 : Plateau agricole du Duesmois



Figure RNT9 : Vallée resserrée orientant fortement les vues à Verrey-sous-Drée, entité de l'Auxois





B. Le site

La Zone d'Implantation Potentielle est située sur le Nord des territoires des communes de Corpoyer-la-Chapelle et de Darcey, et dans le croissant Est de La Villeneuve-lès-Convers.

L'aspect du paysage est représentatif pour le Duesmois. Les mouvements de terrain restent souples, le relief de cette partie du plateau se structure autour d'une vallée sèche et de son bassin versant. L'amplitude topographique maximale atteint une cinquantaine de mètres. Les vallées encaissées de l'Auxois directement mitoyennes ne sont perçues que très marginalement depuis le site.

Les ambiances sur le site sont très ouvertes le couvert végétal se décline sous plusieurs typologies : de grandes parcelles cultivées qui se distinguent par le type de culture ou par le passage de chemins d'exploitation, et des structures végétales ponctuelles qui rythment les perceptions.

La Forêt Drouard qui borde une partie de la limite Nord-Est de la ZIP est le plus important massif forestier. Des bosquets isolés sont également dispersés sur le site.

Les habitations les plus proches sont distantes des limites de la ZIP de plusieurs centaines de mètres (250 m pour la ferme des Petotes, 350 m pour celle de la Combe Ernoblène).

La RD19/RD6 qui relie La Villeneuve-les-Convers à Chanceaux est la seule voie de communication passant à proximité.

Les lignes haute-tension qui traversent le Duesmois marquent surtout les horizons depuis la partie Nord de la ZIP.

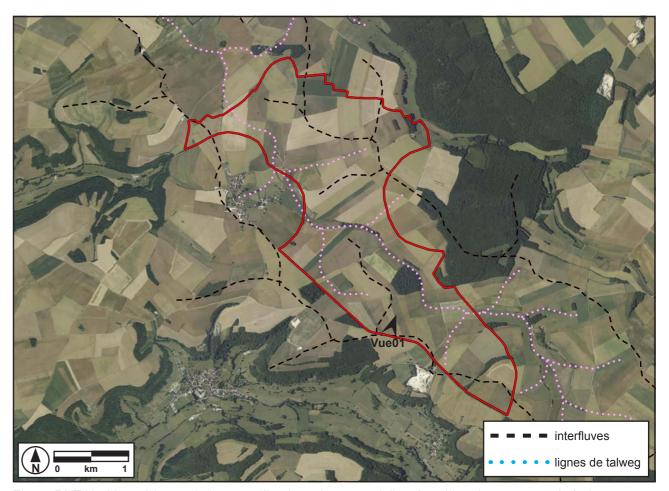
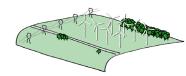


Figure RNT10 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle, répartition des masses végétales et organisation topographique



Figure RNT11 : Vue 01 : le site depuis la RD19 au lieu-dit «sur la marche». Un paysage agricole composé de grandes parcelles cultivées, parsemées de bosquets compacts en arrière desquels s'étendent les masses boisées de la forêt de Drouard.





2.7 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

2.7.1 Milieu humain

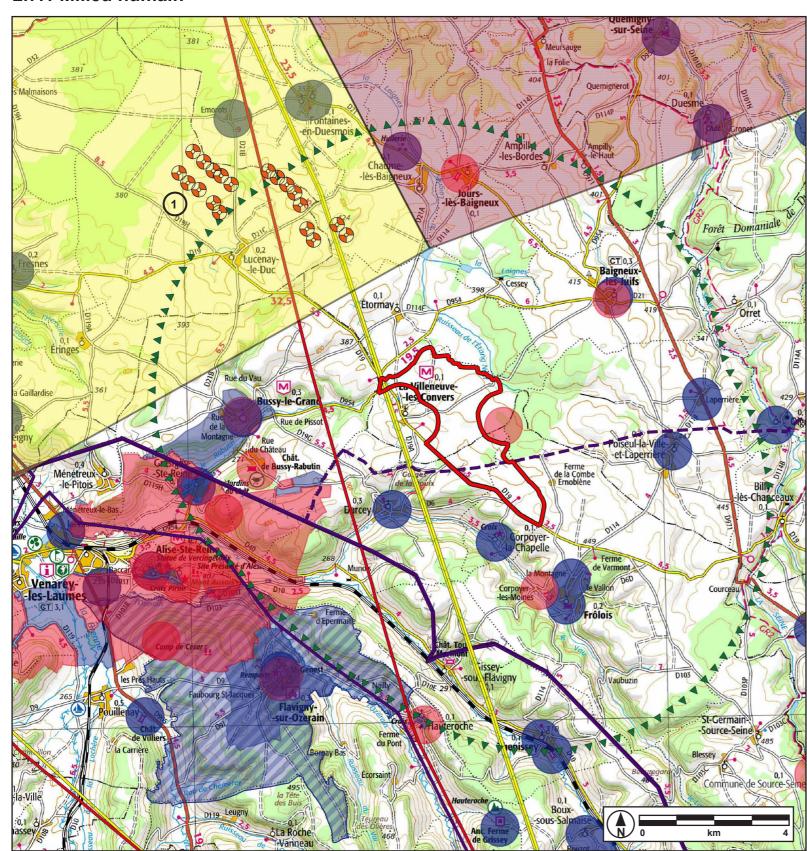


Figure RNT12 : Synthèse des éléments du milieu humain au sein du périmètre d'étude rapproché

Réseaux et routes

- La RD19 longe le site du projet
- Une voie ferrée est présente dans la vallée à environ 5 km au Sud-Ouest du site
- Une ligne 63 kV enterrée croise le site du projet. Deux lignes de haute-tension (220 kV et 400 kV) sont présentes au-dehors de la ZIP

Servitudes aéronautiques

 Deux couloirs RTBA (LR 45 S2 et LR 45 A) sont présents à environ 3 km au Nord du site

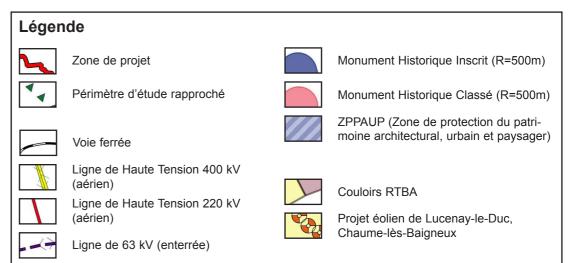
Patrimoine architectural

 Plusieurs sites et monuments sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée. En allant au-delà de ce périmètre, on retrouve les sites emblématiques de Flavigny, Alésia et l'Abbaye de Fontenay

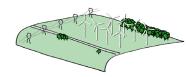
Parcs éoliens

Plusieurs projets de parcs éoliens sont présents dans les alentours du site de Darcey:

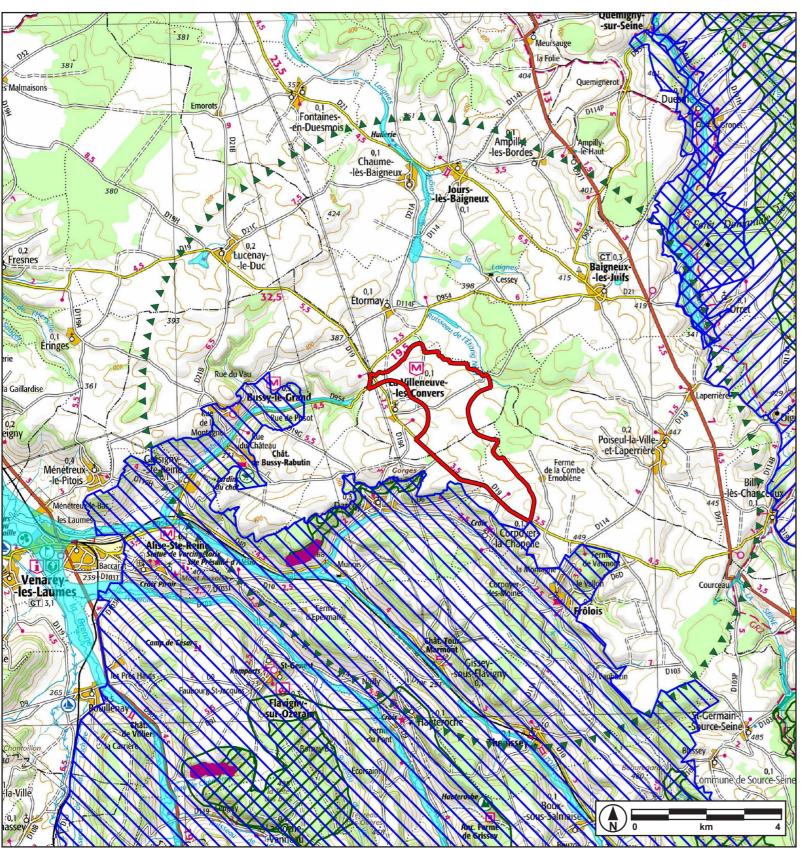
- Projet de Lucenay-le-Duc, Chaume-lès-Baigneux (1): 19 éoliennes, en ce moment en recours contre refus de PC
- Projet de Chanceau (hors carte): 6 éoliennes en instruction
- Projet des Useroles (hors carte): 8 éoliennes en instruction







2.7.2 Milieu naturel



Protection réglementaires

 un APPB présent dans l'aire d'étude rapprochée, un autre dans l'aire éloignée

Réseau Natura 2000

- · Une ZPS Directive «Oiseaux» au Nord-Est
- Plusieurs Sites d'Importance Communautaire (SIC), correspondants à des futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC), concernent l'aire d'étude rapprochée.

Inventaires patrimoniaux

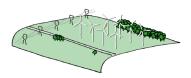
Deux types de zones sont recensées dans l'aire d'étude rapprochée :

- ZNIEFF de type 1 n°260015040 dite « Darcey »
- ZNIEFF de type 2 n°260015012 dite « Vallée de l'Ozerain »



Figure RNT13 : Synthèse des éléments du milieu naturel au sein du périmètre d'étude rapproché





RNT.3. OPTIONS DE PROJET

RNT.3.1. Principe de définition des options de projet

La formulation des variantes de projet s'appuie sur :

- une recherche de site sur base des différents schémas (SRE, ...) et sorties sur le terrain
- les servitudes majeures mises en évidence par l'état initial
- les capacités de production en fonction, du nombre, du type et de la taille des éoliennes
- les potentialités de réalisation d'un dessin cohérent dans le paysage, ce qui doit se traduire par une perception équilibrée du projet

Deux variantes ont été élaborées et ont été analysées de près afin d'en retenir une.

A. Règles de disposition dans le paysage

Les parcs éoliens sont des éléments très visibles dans le paysage, aussi est-il préférable de chercher à les disposer de manière à ce que leur perception soit la plus pertinente, donc lisible. La solution la plus communément retenue étant d'adopter une disposition géométrique simple et régulière, en lignes droites ou courbes, ou en blocs.

Sur le site, il est difficile de s'appuyer sur des éléments de paysage suffisamment solides, il n'existe en effet pas de ligne de force puissante (relief, grandes infrastructures, etc.) sur lesquelles l'implantation viendrait se caler d'une manière logique. Les éléments les plus pertinents à l'échelle du territoire, comme les lignes électriques présentes vers le Nord de la ZIP sont trop éloignées. Au mieux, il possible de s'aligner sur le tracé de la RD19/RD6 dans la partie Sud mais cette lisibilité reste néanmoins confinée à un niveau très local (échelle hectométrique au mieux). D'ailleurs, la configuration de la ZIP dont le périmètre étiré est orienté NO / SE conduit naturellement à s'aligner suivant cette direction.

B. Détermination du modèle d'éolienne

Le modèle choisi pour ce projet est la E-115, d'une puissance unitaire de 3 MW et dont le rotor mesure 115 m de diamètre

C. Variation de la taille des tours

L'analyse des variantes conduira également à comparer l'impact de différentes hauteurs de tours. Pour un même modèle d'éolienne, son constructeur propose des tailles différentes, principalement pour exploiter les meilleurs gisements de vents qui varient selon les sites en fonction de l'altitude.

La comparaison des options de projet portera donc sur deux implantations distinctes, lesquelles seront également déclinées selon deux types de tours, respectivement à 92 et 149 m, cela portera à quatre le nombre de variantes.

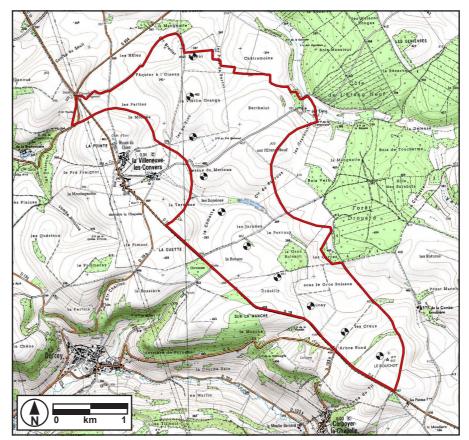


Figure RNT14: Option de projet 1

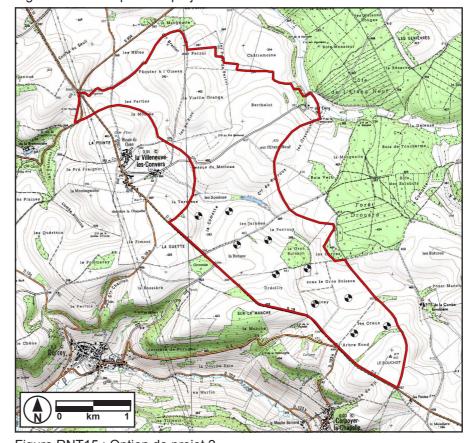


Figure RNT15 : Option de projet 2

Option de projet 1 : une courbe de 10 éoliennes Enercon E-115

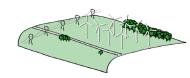
Cette disposition cherche à optimiser l'occupation de la surface de terrain disponible. Elle prend la forme d'une courbe tendue de 10 machines qui s'étend sur la longueur de la ZIP, la partie la plus au Sud longeant le tracé de la RD19/RD6.

Cette variante sera étudiée avec deux hauteurs de tour (92 et 149 m)

Option de projet 2 : deux lignes parallèles de cinq éoliennes Enercon E-115

Les éoliennes sont regroupées en deux lignes jumelles parallèles, orientées selon le tracé de la RD19/RD6, et concentrées dans le Sud de la ZIP. L'ensemble forme un bloc parfait de 2 x 5 machines. Cette variante sera étudiée avec deux hauteurs de tour (92 et 149 m)





RNT.3.2. Illustration de l'impact visuel dans le paysage des différentes variantes

Option de projet 1 - Ligne courbe de 10 éoliennes E-115

La courbe se déploie sur le plateau, en suivant l'axe de la RD6 puis diverge vers la droite. Elle vient couvrir dans sa partie Nord (vers le fond), le projet de Chaumes/Lucenay. Sa courbure lui donne une certaine élégance.

Sans élément vertical de comparaison d'un même ordre de grandeur (château d'eau, pylone...), la différence de taille des éoliennes ne pourra être sensible au premier-plan. Par contre, des éoliennes plus hautes permettent de bien individualiser les machines des deux projet, et éviter qu'elles se confondent.

Option de projet 1 - tours de 92 m - hauteur totale 150 m



Figure RNT16: Option 1 - 1.900 m du projet - Une ligne courbe de 10 éoliennes E-115 sur des tours de 92 m

Option de projet 1bis - tours de 149 m - hauteur totale 206 m



Figure RNT17 : Option 1bis - 1.900 m du projet - Une ligne courbe de 10 éoliennes E-115 sur des tours de 149 m

Option de projet 2 - Deux lignes parallèles de 5 éoliennes E-115 chacune

Les deux lignes forment un ensemble distinct de celui du projet de Chaumes/Lucenay en arrière-plan. Plus resserrées, les éoliennes se correspondent une à une et renvoient une image très ordonnée de l'implantation.

La différence de taille des éoliennes ne joue qu'un rôle marginal, même si les machines peuvent paraître plus hautes avec des tours de 149 m, elles seront de toute façon visibles quelle que puisse être leur taille...

Option de projet 2 - tours de 92 m - hauteur totale 150 m



Figure RNT18 : Option 2 - 2.100 m du projet - Deux lignes droites parallèles 5 éoliennes E-115 sur des tours de 92 m

Option de projet 2bis - tours de 149 m - hauteur totale 206 m



Figure RNT19 : Option 2bis - 2.100 m du projet - Deux lignes droites parallèles 5 éoliennes E-115 sur des tours de 149 m





RNT.3.3. Choix de la variante retenue

Tableau récapitulatif

Patrimoine culturel Paysage									
Option de projet	Description	Habitats naturels	Avifaune locale et et mor chiroptères historiqu	e et et monuments	Paysage Dessin de		Servitudes aériennes	Production	
					l'implantation	Contexte éolien			
1	1 courbe de 10 E-15 - tours de 92 m	l'implantation s'étend sur toute la longueur du site et coupe l'axe de la vallée abritant la mégaphorbiaie aucun défrîchement (boisement ou haie) envisagé	fuseaux de passage of milans les rotors sont actifs entre 34 et 150 m ce de st plus contraingnar pour l'activité de la fau volante aucun défrîchement (boisement ou haie) envisagé Durbe de 10 E-115 - tours de 149 m fuseaux de passage of milans les rotors sont actifs entre 34 et 150 m ce de est plus contraingnar pour l'activité de la fau volante l'implantation recoupe fuseaux de passage of milans l'implantation recoupe fuseaux de passage of milans l'implantation recoupe fuseaux de passage of milans les rotors sont actifs entre 92 et 206 m ce de est moins contraingnar	les rotors sont actifs entre 34 et 150 m ce qui est plus contraingnant pour l'activité de la faune	emprise horizontale de 31° et se rapprochant de celle du projet de Chaume/Baigneux hors de toute servitude patrimoniale	courbe régulière de 10 éoliennes se déployant sur les étendues cultivées	implantation étendue (4,7 km) tendance importante à refermer les horizons depuis certains secteurs et à se confondre avec les projets plus lointains	3 machines Nord dans la Zone Latérale de Protection de la RTBA LF 45 S2, mais ne dépassant pas le niveau d'altitude de servitude de 150 m	production électrique affecté par la sensibilité à la rugosité du terrain avec des nacelles à 92 m seulement
1bis	1 courbe de 10 E-115 - tours de 149 m			les rotors sont actifs entre 92 et 206 m ce qui est moins contraingnant pour l'activité de la faune			implantation étendue (4,7 km) tendance importante à refermer les horizons depuis certains secteurs confusion limitée avec les projets plus lointains du fait de la hauteur des éoliennes	3 machines Nord dans la Zone Latérale de Protection de la RTBA LF 45 S2, dépassant de 56 m l'altitude limite de servitude de 150 m	production électrique moins sensible à la rugosité avec nacelles à 149 m de hauteur
2	2 lignes de 5 E-115 - tours de 92 m	l'implantation se limite à la moitié Sud du site et jouxte la vallée abritant la mégaphorbiaie aucun défrîchement (boisement ou haie) envisagé	m l'implantation se limite à la moitié Sud du site et jouxte la vallée abritant la	l'implantation recoupe 2 fuseaux de passage de milans les rotors sont actifs entre 34 et 150 m ce qui est plus contraingnant pour l'activité de la faune volante	emprise horizontale de 16° bloc régul jumelles de patrimoniale	bloc régulier de 2 lignes	implantation resserrée (2,8 km) fermeture des horizons restreinte bonne identification du projet vis-à-vis des autres implantations	hors de toute servitude aéronautique	production électrique affecté par la sensibilité à la rugosité du terrain avec des nacelles à 92 m seulement et l'effet de sillage induit par les deux lignes parallèles
2bis	2 lignes de 5 E-115 - tours de 149 m		l'implantation recoupe 2 fuseaux de passage de milans les rotors sont actifs entre 92 et 206 m ce qui est moins contraingnant pour l'activité de la faune volante						production électrique moins sensible à la rugosité avec nacelles à 149 m de hauteur, mais persistance de l'effet de sillage induit par les deux lignes parallèles
Projet définitif	2 lignes de 4 E-115 - tours de 149 m	l'implantation se limite à la moitié Sud du site et se tient à distance de la vallée abritant la mégaphorbiaie aucun défrîchement (boisement ou haie) envisagé	l'implantion recoupe un fuseau de passage de milans les rotors sont actifs entre 92 et 206 m ce qui est moins contraingnant pour l'activité de la faune volante	emprise horizontale de 11° hors de toute servitude patrimoniale	bloc régulier de 2 lignes jumelles de 4 éoliennes	implantation resserrée (2,2 km) fermeture des horizons restreinte	hors de toute servitude aéronautique	production électrique moins sensible à la rugosité avec nacelles à 149 m de hauteur, mais affectée par l'effet de sillage induit par les deux lignes parallèles et la suppression de 2 éoliennes	

Le projet proposé sera constitué de deux lignes parallèles de 4 éoliennes Enercon E-115 montées sur des tours de 149 m soit une hauteur totale de 206 m.





RNT.3.4. Présentation détaillée du projet éolien de Darcey et Corpoyer-la-Chapelle

A. Localisation des implantations précises

Le projet d'implantation est composé de deux lignes de quatre éoliennes chacune.

B. Choix de la machine

Les machines qui composeront la ferme éolienne seront de type ENERCON E-115. Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

diamètre du rotor : 115,71 m
hauteur du moyeu : 149 m

• hauteur totale (en bout de pale): 206,86 m

• puissance unitaire: 3 MW

C. Organisation du chantier

Le début des travaux est prévu pour 2018. La durée des travaux est évaluée à environ dix mois en fonction des aléas climatiques et des disponibilités des personnels et des sociétés intervenants sur le site.

Le temps nécessaire à la construction des différents postes est ainsi évalué :

• Accès et plate forme de montage : 10 semaines pour la totalité du parc

• Fondation : 5 semaines par fondation

Câblage inter-éoliennes : 3 semaines pour la totalité du parc

• Montage des machines : 2 semaines par machine

Mise en service : 1 semaine pour la totalité du parc

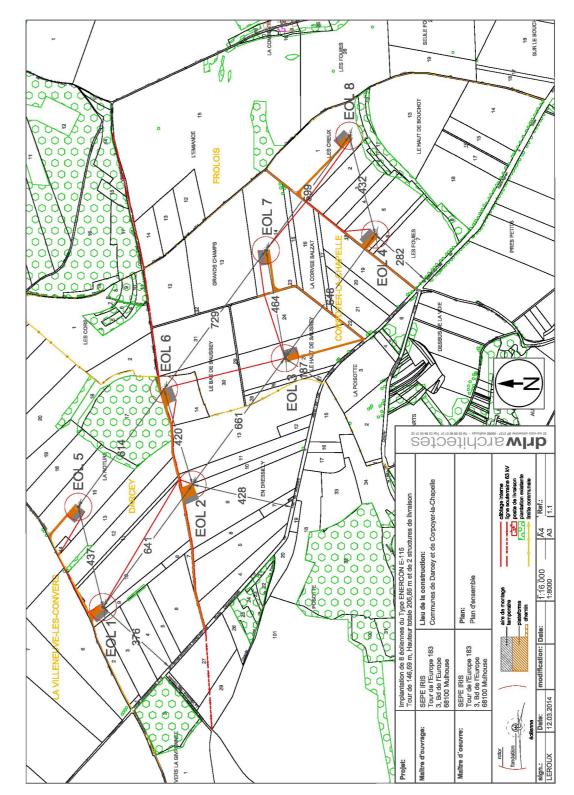


Figure RNT20 : Implantations des éoliennes sur le plan cadastral (échelle 1/16.000)





D. Description des différentes étapes de la phase de travaux

La phase proprement dite de construction du parc éolien comprend les principales étapes suivantes :

- excavation du sol au niveau de chaque éolienne,
- · coulage des fondations,
- · assemblage et levage des éoliennes,
- câblage électrique inter-éoliennes et liaison électrique souterraine du parc éolien vers le poste de livraison,
- · remise en état du site.

E. Raccordement au réseau électrique

Le projet de Darcey/Corpoyer nécessite l'installation de 2 postes de livraison. Ils sont localisés au pieds des éoliennes EOL1 et EOL5. L'aspect de ces postes a privilégié une approche esthétique originale. La surface sera recouverte d'une finition blanche agrémentée d'un motif de fleurs.



Figure RNT21 : Simulation de l'implantation du poste de livraison 2

Le parc éolien de Darcey/

Corpoyer aura une puissance de 24 mégawatts (8 éoliennes de 3 mégawatts). Il pourra être raccordé au réseau public d'électricité par un des postes électriques présents dans les environs du site (Venarey, Poiseul, Darcey).

F. Description de la phase d'exploitation

Une fois le chantier terminé et les machines testées, l'exploitation du parc peut commencer. La durée de vie d'un parc est de l'ordre d'une vingtaine d'années.

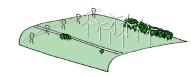
G. Fin d'exploitation et démantèlement

A l'issue de l'exploitation actée du parc éolien, la poursuite de l'exploitation, le renouvellement ou non des aérogénérateurs ou la cessation de l'exploitation sont examinés.

Conformément au décret du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, la société d'exploitation du parc éolien prévoit la constitution d'une garantie financière pour le démantèlement du parc en fin d'exploitation et la remise en état du site.

Pour le parc, un montant de 400.000 euros minimum est prévu.





RNT.4. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNE-MENT

RNT.4.1. Impact global positif de l'activité éolienne

De par leur nature, les installations éoliennes fournissent de l'énergie électrique propre et renouvelable. De plus, l'énergie éolienne est un secteur économique à part entière, générant emplois et retombées financières.

RNT.4.2. Impacts temporaires

A. Milieu physique

Les terrassements (voies d'accès, aire de levage) pourront fragiliser la partie superficielle du terrain. De même, un ruissellement différentiel lors de fortes précipitations pourra être observé.

Le site présente toutefois l'avantage d'être éloigné des cours d'eau.

Le risque de pollution de la nappe aquifère demeure possible du fait de rejets accidentels d'hydrocarbures, d'effluents domestiques ou de béton.

B. Milieu naturel

Flore, habitats

- Aucun impact direct sur la flore protégée ou patrimoniale
- Le risque de développement de plantes indésirables est faible à nul
- Risque faible de pollution génétique
- Risque d'impact faible sur les habitats surfaciques d'intérêt communautaire
- Aucun risque d'impact indirect des travaux sur les zones humides

<u>Faune</u>

- Le risque de dérangement lié au bruit et à l'agitation du chantier est négligeable vu l'existence antérieure de passages humains (zone agricole intensive) sur la zone
- Un risque de destruction de petits animaux en phase de travaux est présent, notamment pour les petits mammifères (présence de l'écureuil et de l'hérisson), les reptiles et les amphibiens
- le projet n'aura pas d'impact temporaire significatif sur l'entomofaune.

Le bruit et l'agitation du chantier pourront effrayer la faune locale. Concernant la flore, les terrassements pourront la dégrader localement, mais l'impact reste réduit car le chantier sera situé au niveau de terres agricoles.

C. Milieu humain

Le chantier est éloigné des principales zones d'habitations et n'aura pas de conséquence sur la population. Concernant les propriétaires des lieux, la signature d'une promesse à bail a été réalisée. Pour les exploitants agricoles, un emplacement de moindre gêne des éoliennes a été déterminé pour leur permettre d'exploiter le maximum de surface.

La réalisation d'un parc éolien permet un développement économique du fait de la présence sur plusieurs mois du personnel intervenant sur le site et de l'attribution de certains marchés à des entreprises locales.

Durant le chantier, des perturbations du trafic sur les axes alentours pourront être observés.

Les engins intervenant sur le site seront source de gênes ou de pollutions, sonores tout particulièrement. Cette gêne sera limitée du fait de l'éloignement du site par rapport aux premières habitations.

Concernant les déchets, ceux-ci seront triés sur place et ramassés régulièrement.

Uniquement la liaison souterraine à 63 000 volts reliant le nouveau poste électrique de Darcey à celui de Poiseul-la-Grange traverse la zone du projet, à proximité des éoliennes n°2 et 6. Des contacts ont déjà été établis et des précautions spécifiques seront prises en accord avec le gestionnaire du réseau de transport d'électricité.

D. Patrimoine

Monuments historiques

Il n'y a pas d'impact temporaire concernant ce thème d'étude.

Le risque de découverte archéologique lié à l'ouverture de fouilles devra être pris en compte, même si le projet est éloigné des sites recensés à ce jour.

Archéologie

Plusieurs sites archéologiques sont recensés à proximité du projet. Des prescriptions pourront être émises en amont des travaux par le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Pour éviter de détériorer un éventuel gisement archéologique, dans le cas où, en l'absence de repérage précis, les travaux mettraient à jour des vestiges, l'article L.531-14 du Code du Patrimoine portant réglementation des fouilles archéologiques, réglementant en particulier les découvertes fortuites et protégeant les vestiges archéologiques, sera respecté.

E. Paysage

Aucun impact temporaire sur le paysage ne sera produit.

F. Démantèlement

Après exploitation du parc, le site est restitué dans son état initial agricole et paysager. La phase de démantèlement du parc éolien va impliquer les mêmes effets encourus que lors de sa création, les étapes se réalisant uniquement en sens inverse.





RNT.4.3. Impacts permanents du projet

A. Milieu physique

L'exploitation d'un parc éolien a un impact positif sur le climat puisqu'il permet la réduction des gaz à effet de serre.

Au niveau du sol et du sous-sol, les éoliennes sont sans effet. La création de voies d'accès et d'aires n'entraînera pas de modification des écoulements de surface, leur surface n'étant pas imperméabilisée.

Aucune pollution des eaux souterraines n'est à prévoir, tous les composants des éoliennes et des postes de livraison étant situés au dessus de bacs étanches et les produits chimiquement neutres.

B. Milieu naturel

Potentiellement un parc éolien en activité peut induire des gênes sur les oiseaux et les chauves-souris par :

- · risque de collision,
- · perturbations des haltes migratoires,
- modifications des couloirs de vol et perte d'énergie,
- perturbations dans les déplacements entre gîtes et territoires de chasse.

Le projet est localisé en dehors des principaux axes migratoires ou corridors écologiques reconnus à l'échelle régionale. La plupart des espèces qui occupent cette zone pourra se rabattre sur les vastes zones cultivées disponibles aux alentours.

<u>Incidences permanentes sur les sites Natura 2000 voisins</u>

3 Sites d'Intérêt Communautaire sont présents dans le périmètre d'étude éloigné. Il s'agit de :

- SIC n°FR2601012 dit « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »
- SIC n° FR2600963 dit « Marais tufeux du Châtillonnais »
- SIC n° FR2601002 dit « Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon »

Aucune incidence significative n'est à attendre sur les habitats, les espèces ou les objectifs de gestion de ces zones (une étude spécifique à ces Natura 2000 est disponible en annexe de l'étude d'impact).

Protections réglementaires

• un APPB présent dans l'aire d'étude rapprochée, un autre dans l'aire éloignée

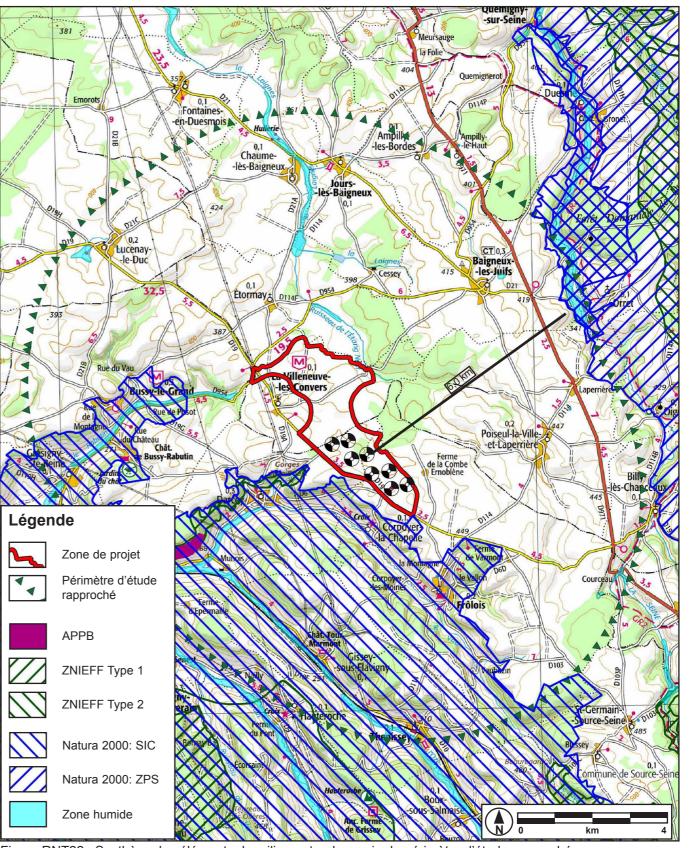
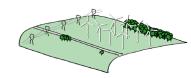


Figure RNT22 : Synthèse des éléments du milieu naturel au sein du périmètre d'étude rapproché





Réseau Natura 2000

- · Une ZPS Directive «Oiseaux» au Nord-Est
- Plusieurs Sites d'Importance Communautaire (SIC), correspondants à des futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC), concernent l'aire d'étude rapprochée.

Inventaires patrimoniaux

Deux types de zones sont recensées dans l'aire d'étude rapprochée :

- ZNIEFF de type 1 n°260015040 dite « Darcey »
- ZNIEFF de type 2 n°260015012 dite « Vallée de l'Ozerain »

Avifaune

Les parcs éoliens peuvent, dans certaines conditions, représenter un risque pour certaines espèces avifaunistiques. Ce risque consiste essentiellement dans la mortalité directe par collision avec les pales et la perte d'habitat directe par implantation des éoliennes.

Par contre, les parcs éoliens ne sont qu'un danger parmis beaucoup d'autres comme le montre le tableau ci-dessous:

Cause de mortalité	Taux
Ligne électrique haute tension (> 63 kv)	80 à 120 oiseaux/km/an : réseau aérien de 100 000 km
Ligne moyenne tension (20 à 63 kv)	40 à 100 oiseaux/km/an : réseau aérien de 460 000 km
Autoroute, route Autoroute	30 à 100 oiseaux/km/an ; réseau terrestre de 10 000 km
Parc éolien	0 à 3,4 oiseaux/eolienne/an

Avifaune nicheuse:

- le risque d'impact par collision avec les pales des éoliennes reste faible pour la plupart des espèces, mais peut être qualifié de modéré pour le Milan royal lorsqu'il est en phase migratoire.
- Les impacts directs dûs à la perte d'habitats liée à l'emprise même des éoliennes sont évalués de faibles à modérés.

Avifaune migratrice:

- la sensibilité du site vis-à-vis de la Grue cendrée reste faible vu la faible présence de cette espèce en survol ou halte migratoire.
- la forte présence ponctuelle en période migratoire du Milan Royal sur le plateau représente un enjeu fort. Cependant, la taille importante des éoliennes et la hauteur du rotor (entre 90 et 206 m) constituent des facteurs qui limitent très fortement l'impact sur les populations et ne représentent pas de ce fait une menace locale pour l'espèce.
- Pour les autres espèces migratrices, et compte tenu des enjeux migratoires relativement faibles constatés sur ce plateau, l'impact par dérangement ou collision devrait être minime.

Avifaune hivernante:

La présence de Busards St-Martin nordiques en hivernage au sein du périmètre d'étude confère une contrainte réglementaire forte. Cependant, compte-tenu des habitudes de vols de cette espèce, qui chasse en volant au ras des cultures, le risque de collision est faible.

Habitats naturels et flore au niveau du site du projet

Les éoliennes sont toutes planifiées dans les cultures à intérêt écologique très faible à nul. Aucun arbre ni haie ne sera supprimé dans le cadre des implantions et des chemins. Les impacts permanents sur la flore seront plutôt positifs (augmentation de la biodiversité).

Chiroptères

Hormis la lisière de la Forêt Drouard et ses environs ainsi que la petite dépression au Nord du site, l'ensemble de la zone où sont implantées les éoliennes est dépourvu d'éléments verticaux structurants et est de fait peu propice à la présence de chiroptères. Lors des quatre nuits d'écoute, l'activité constatée sur le site a été faible. La présence de Pipistrelle commune, de Barbastelle et de Grand Rhinolophe est avérée. Mais d'autres espèces peuvent ponctuellement fréquenter le site ou ses environs proches.

Les données du SHNA ont permis de recenser un certain nombre d'espèces dans un périmètre de 15 kilomètres. Parmi elles, les deux groupes les plus impactés potentiellement par les éoliennes sont les Pipistrelles et les Noctules.

Nous pouvons conclure qu'hormis l'éolienne 6 proche de la lisière du boisement dit «le Gros Buisson», l'intégralité des autres éoliennes sont dans les champs. La hauteur importante des éoliennes laissant un large espace sous la zone à risque limite fortement les risques de collision et de dérangement.





C. Milieu humain

Urbanisme, servitudes

Le parc éolien est situé à plus de 500 m des habitations les plus proches et n'a par conséquent aucune influence directe sur les riverains. Il permettra même, durant son exploitation, la création d'emplois directs ou indirects et des retombées fiscales pour les collectivités locales. La nuisance principale d'un parc éolien sur les infrastructures réside en la compatilibilité du projet avec les servitudes aéronautiques. Le présent projet est compatible avec ces servitudes.

Le projet est compatible avec le RNU (les deux communes concernées ne sont dotées d'aucun document d'urbanisme).



Figure RNT23 : Situation locale du projet - distance aux premières habitations

Milieu sonore, ombre

Une étude acoustique a été réalisée. Des micros ont étés installés pendant deux semaines afin de mesurer les niveaux sonores existants, puis une simulation de fonctionnement du parc éolien à été réalisée afin de vérifier que le projet respecte bien les normes acoustiques. Les résultats de cette étude montre que le site est relativement calme et que les nouvelles éoliennes respectent la réglementation.

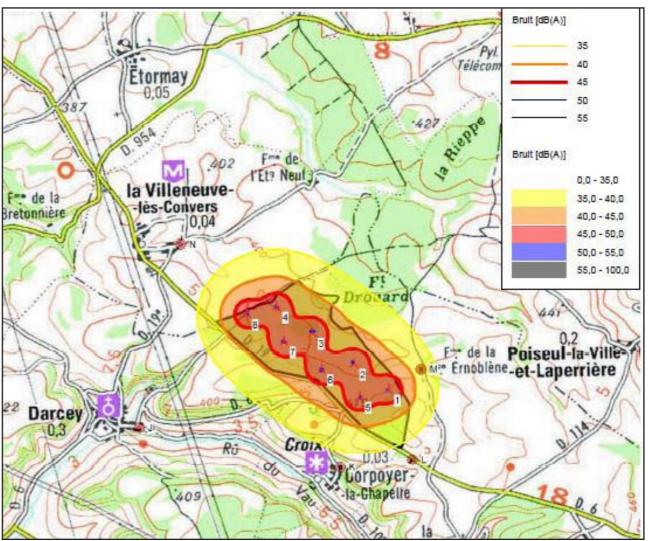


Figure RNT24 : Simulation sonore des éoliennes par une vitesse de vent de 8 m/s direction SO

Une étude stroboscopique, liée aux projections d'ombre, a été réalisée et conclut que le projet n'induira pas de gêne significative.

Sécurité

Les impacts sur la sécurité sont très limités. L'implantation des éoliennes respecte les distances de sécurité recommandées par le constructeur. Le choix d'une machine ENERCON construite à plusieurs milliers d'exemplaires garantit un maximum de sécurité.

Activités, retombées fiscales

L'impact permanent du parc éolien sur les activités agricoles est faible, et dû uniquement à l'emprise des installations sur les parcelles cultivées. Les propriétaires et/ou exploitants sont indemnisés. L'exploitation du parc éolien aura des retombées économiques positives en terme de création d'emplois locaux ainsi que pour collectivités territoriales grâce à la fiscalité.





<u>Infrastructures et équipements</u>

- L'impact permanent sur les routes et chemins sera faible, voire négligeable.
- le parc éolien n'aura aucun impact sur les réseaux aériens et souterrains.
- En effet, le site du projet n'est concerné par aucune servitude aéronautique et par aucun projet d'intérêt général relevant du domaine de compétence de l'Aviation civile et militaire.
- Le projet éolien est distant de 24 kilomètres du radar de Blaisy-Haut, donc en dehors de la zone de coordination.
- Aucun ERP n'est situé à moins d'un kilomètre du site du projet.

D. Patrimoine

Le secteur étudié est très riche en monuments historiques et en éléments de patrimoine culturel. Les visibilités les plus notables se concentrent autour de certains sites, notamment sur l'Auxois (Alésia, Flavigny-sur-Ozerain), mais restent assez éloignés pour ne pas constituer un impact visuel trop important.

E. Paysage

Sur le site, le projet apparaît à l'échelle du paysage du plateau.

Depuis les villages proches, deux cas de figures s'opposent.

- sur le plateau, les perceptions du village de la Villeneuve-lès-Convers sont couvertes par le réseau de haies qui entoure le bâti.
- dans la vallée mitoyenne du Ruisseau de Vau (Corpoyer-la-Chapelle, Darcey et Frôlois), le dénivelé et le report à bonne distance du rebord du plateau du site de projet masque la plus grande partie des éoliennes.

L'impact depuis les habitations les plus proches sera faible, voire nul.

L'importance de la disposition en deux lignes jumelles de quatre éoliennes est très facilement saisissable depuis l'aire d'étude rapprochée.

Lors du développement un soin important a été apporté à la disposition des éoliennes, en fonction des autres critères de détermination du projet, afin que la perception reste la plus lisible possible. Cette posture est validée à l'analyse des montages présentés dans cette étude.

Le projet éolien de Corpoyer/Darcey ne présente pas d'impact négatif en ce qui concerne les perceptions. Il vient s'insérer dans un territoire reconnu comme favorable au développement de la filière, comme l'ont montré les documents d'orientation et la présence de nombreux parcs et projets dans les environs.

RNT.4.4. Impacts cumulés avec d'autre projets éoliens

Le projet de parc de Corpoyer-la-Chapelle et Darcey aura un impact cumulé négligeable par rapport à la situation actuelle. Ceci est dû principalement au fait qu'il existe déjà de nombreux parcs en service ou en projet sur l'aire d'étude éloignée.

RNT.5. COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS, PLANS ET SCHÉMAS EN VIGUEUR

Dès la phase d'étude, les différents documents, plans et schémas en vigueur suivants ont été consultés afin de garantir la compatibilité du projet :

- · Schéma régional éolien de Bourgogne,
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- ZDE à Copas,
- · Documents d'urbanisme communal et intercommunal en vigueur,
- · Plan Départemental d'élimination des Déchets.





RNT.6. MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES IMPACT DU PROJET

A. Milieu physique

L'optimisation du projet a permis de réduire son emprise foncière et de ce fait, les impacts des travaux de terrassement. Les terres végétales seront récupérées et réutilisées.

Afin d'éviter tout risque de pollution, les entreprises auront l'obligation de récupération, de stockage et d'élimination des huiles de vidange des engins.

B. Milieu naturel

Il sera évité autant que possible de porter atteinte à la flore, bien que le potentiel écologique de la zone soit faible. Aucun arbre ne sera coupé.

Pour épargner les éventuelles espèces d'oiseaux nichant au sol dans les champs de céréales (ex. Busard Saint-Martin), si les travaux devaient se dérouler entre les mois de février et d'août, l'intervention d'un écologue sera également demandée afin de diminuer autant que possible les éventuels impacts du chantier (à certaines époques les nids peuvent par exemple être facilement déplacés, les zones sensibles peuvent être balisées, etc.).

C. Milieu humain

Aucune expropriation n'est envisagée.

Concernant les pratiques agricoles, les règles de bonnes conduites seront respectées et les dommages causés aux cultures et aux sols seront indemnisés.

Pour éviter des gênes sur le trafic, des itinéraires de déviation pourront être mis en place et des panneaux indiqueront la présence du chantier. Ce dernier sera balisé.

Il sera veillé au respect de la réglementation concernant les nuisances du chantier, notamment celles liées au bruit.

Les dommages aux cultures et aux sols seront réparés par le versement d'une indemnité dont le montant correspond à l'importance des préjudices causés.

L'entreprise de construction devra de plus remettre en état les installations qu'elle n'a pu éviter d'endommager : réseaux de drainage ou d'irrigation, fossés, clôtures, haies, chemins...

D. Patrimoine

Aucun impact temporaire n'a été identifié. La réglementation concernant l'archéologie préventive sera respectée.

E. Paysage

Aucune mesure spécifique n'est à envisager.

F. Démantèlement

Pour garantir la remise en état des lieux en toute circonstance, le maître d'ouvrage s'engage dès la signature des baux avec les propriétaires à constituer une garantie financière dont le montant permet de financer le démantèlement (400.000 euros minimum).

RNT.7. MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS PERMANENTS

A. Milieu physique

L'infiltration naturelle des eaux sera favorisée. Le risque de pollution par perte d'effluent liquide sera nul du fait de la présence d'un bac étanche de collecte au niveau de chaque éolienne et chaque poste de livraison.

B. Milieu naturel

Flore:

 Les éléments végétaux linéaires ou isolés sont préservés. Les voies d'accès, les aires de levage et les éoliennes sont installées sur des parcelles agricoles cultivées. Par conséquent, aucun impact permanent sur des habitats d'intérêt floristique ne sera produit. Hormis les mesures décrites dans la partie «compensation des impacts temporaires», aucune autre mesure n'est envisagée.

Faune:

- Des contacts ont été pris avec le CEN Bourgogne afin de permettre au porteur de projet de contribuer à l'acquisition de parcelles de pelouses ou de prairies humides
- Un suivi ornithologique plus poussé que celui prévu par l'article 12 de l'arrêté ICPE du 26 août 2011 sera mis en place.
- Siàl'issue des 3 premières années de fonctionnement, des chauves-souris étaient trouvées aux pieds des éoliennes, un système d'asservissement des machines sera mis en place. Une étude complémentaire est d'ores et déjà en cours de réalisation par un bureau environnemental.

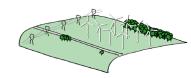
C. Milieu humain

Les différentes collectivités concernées vont pouvoir renforcer leur attractivité grâce aux taxes perçues.

Concernant les exploitants agricoles, une indemnité pour dommages permanents leur sera versée. Pour les propriétaires de la « zone d'intérêt », c'est un loyer durant toute la phase d'exploitation qui leur sera attribué.

Concernant le bruit des éoliennes, le projet a été optimisé pour ne causer aucune nuisance. Cependant, vu la sensibilité établie avec les enregistrements faits au niveau du point PF3 (Ferme de la Combe Ernoblène), en période nocturne, de 22h à 5h et dans les classes de vents 6 à 11 m/s lors de la mise en service du parc, un contrôle de réception acoustique du parc éolien sera réalisé afin de vérifier la conformité du projet avec la loi. Un bridage des éoliennes concernées (éoliennes 7 et 8 probablement) sera effectué. Il consiste simplement à un fonctionnement en mode réduit pour les vitesses de vents et direction concernées.





D. Paysage

L'optimisation du positionnement des éoliennes a également été réalisée pour permettre au site la meilleure intégration possible. De plus, il a été choisi :

- d'insérer les transformateurs dans les éoliennes.
- · d'enterrer les liaisons électriques.
- 4.500 euros sont prévus pour les mesures concernant les postes de livraison.

E. Patrimoine

Un budget de 5.000 euros sera alloué pour compléter la collecte actuelle de fonds initiée par la municipalité en partenariat avec la fondation du patrimoine pour participer à la rénovation de la chapelle St-Martin de Corpoyer-la-Chapelle.

De plus, vu les éléments du patrimoine riches sur ce territoire, il est proposé la mise en place d'un CD-Rom de mise en valeur via une visite virtuelle de certains éléments du patrimoine. Un budget de 10.000 euros complémentaires sera alloué pour ce CD-Rom.

Dans l'hypothèse ou la Chapelle Saint-Martin venait à être restaurée avant la mise en place du parc éolien, les 5.000 euros viendront compléter cette démarche.

F. Coûts des mesures

Mesures spécifiques proposées	Coût estimé
Intervention d'un écologue pendant la phase de travaux	2.600
Acquisition de prairies humides	12.200
Surcoût suivi écologique pour la migration	16.500
Intervention sur poste de livraison	4.500
Participation à la restauration de la chapelle de Corpoyer-la-Chapelle	5.000
Mise en place d'un CD-Rom	10.000
Total	50.800

RNT.8. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE DAN-GER

Les principaux éléments de l'étude de danger figurant dans le dossier de demande d'autorisation du futur parc éolien de Darcey et Corpoyer-la-Chapelle, en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont les suivants :

RNT.8.1. Potentiels de dangers liés aux produits

L'activité de production d'électricité par les éoliennes ne consomme pas de matière première, ni de produit pendant la phase d'exploitation. De même, cette activité ne génère pas de déchet, ni d'émission atmosphérique, ni d'effluent potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les produits identifiés dans le cadre du parc éolien de Darcey et Corpoyer-la-Chapelle sont utilisés pour le bon fonctionnement des éoliennes, leur maintenance et leur entretien :

- Produits nécessaires au bon fonctionnement des installations : graisses et huiles, qui une fois usagés sont traités en tant que déchets industriels spéciaux,
- Produits de nettoyage et d'entretien des installations (solvants, dégraissants, nettoyants) et les déchets industriels banals associés (pièces usagées non souillées, cartons d'emballage).

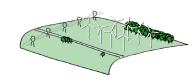
RNT.8.2. Potentiels de dangers liés au fonctionnement de l'installation

Les dangers liés au fonctionnement du parc éolien de Darcey et Corpoyer-la-Chapelle sont de cinq types :

- Chute d'éléments de l'aérogénérateur (boulons, morceaux d'équipements, etc.),
- Projection d'éléments (morceaux de pale, brides de fixation, etc.),
- Effondrement de tout ou partie de l'aérogénérateur,
- Échauffement de pièces mécaniques,
- Courts-circuits électriques (aérogénérateur ou poste de livraison).

Les analyses des risques illustrées par des cartes sont présentées dans cette étude. Les éoliennes étant implantées dans les champs, les risques sont tous acceptables et les probabilités d'événements faibles ou très faibles. Les mesures de sécurité concernant la chute de glace seront respectées et aucune autre mesure particulière n'est recommandée.





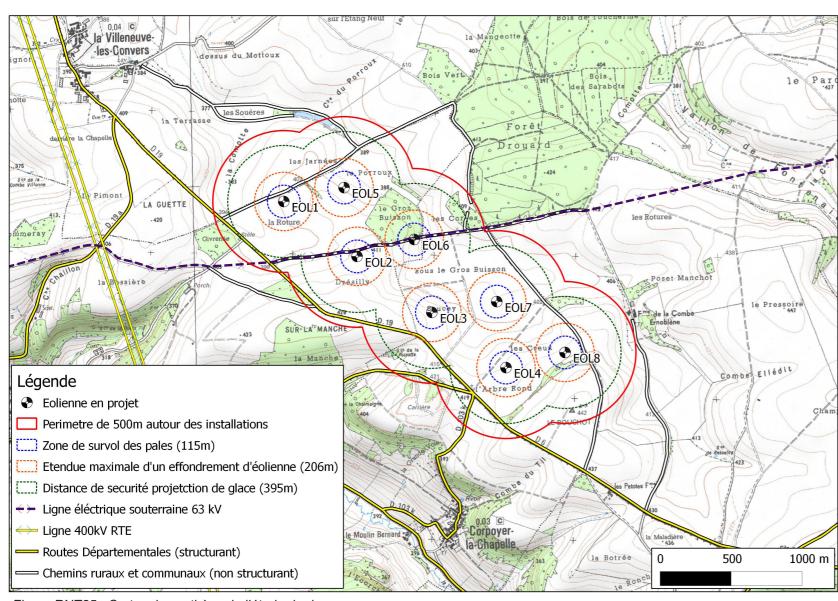


Figure RNT25 : Cartes de synthèse de l'étude de dangers

RNT.9. PRÉSENTATION DES MÉTHODES UTILISÉES ET DES DIFFICULTÉS ÉVENTUELLES

RNT.9.1. Méthodes d'analyse utilisées

L'analyse de l'état initial des aires d'étude s'est faite à partir :

- · d'études de terrain.
- d'un recueil de données auprès des services et des organismes compétents (ARS, DDT, DREAL, DRAC, SDAP...),
- d'études spécifiques : expertise faune-flore-habitats, étude chiroptères, analyse paysagère, étude acoustique...

L'évaluation et la comparaison des variantes possibles ont fait l'objet d'une analyse environnementale et paysagère.

L'appréciation des impacts et la définition des mesures d'insertion sont basées sur le recensement des grands enjeux et contraintes sur le territoire affecté par le projet.

RNT.9.2. Difficultés rencontrées

L'élaboration de l'étude n'a pas présenté de difficultés particulières.





RNT.10. CONCLUSION

Le projet éolien à Darcey et Corpoyer-la-Chapelle sera constitué de deux lignes parallèles de 4 éoliennes Enercon E-115 d'une puissance unitaire de 3 MW et d'une hauteur totale de 206,86 mètres.

Le début des travaux est prévu pour 2018.

L'élaboration de l'étude d'impact n'a pas présenté de difficultés particulières.